

Travailler plus intelligemment, pas plus durement.

Ensemble pour gagnentreprenre

Cher partenaire,

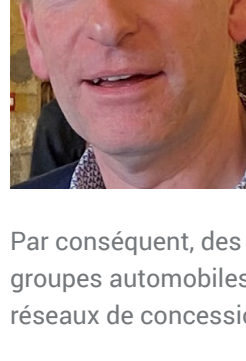
Vos batteries sont bien rechargées après des vacances agréables ? Il va de soi qu'il faut prendre du temps pour se ressourcer. Ralentir un peu le rythme de temps en temps pour pouvoir ensuite repartir de plus belle.

Dans ce bulletin d'information, nous donnons la parole à Femke Hogema, qui nous cite encore un certain nombre de choses pour lesquelles vous devez libérer du temps. Des aspects qui vous permettent, à vous et à votre bureau, d'augmenter votre chiffre d'affaires.

Vous découvrez également les dernières nouveautés législatives qui vous aideront dans vos conseils aux clients. Comme toujours, nous commençons par la chronique du sales director de Xerius Danny De Pourcq.

Bonne lecture !

Que se passerait-il si... les experts-comptables étaient des vendeurs de voitures ?



Les bureaux comptables n'échappent pas non plus à la tendance de l'innovation

Les concessionnaires automobiles semblent être une espèce en voie d'extinction. Depuis des années, la vente de nouvelles voitures ne permet plus de gagner grand-chose. Le bénéfice est surtout réalisé lors des entretiens. Ces revenus risquent également de disparaître en grande partie, maintenant que la transition vers les voitures électriques semble s'être amorcée. Ces voitures nécessitent en effet beaucoup moins d'entretien.

L'acheteur aussi a changé. Il s'informe désormais en ligne et se rend moins souvent dans un show-room.

Par conséquent, des **économies d'échelle s'imposent dans le secteur automobile**. On voit ainsi naître de grands groupes automobiles comme Stellantis (Fiat, Alfa Romeo, Chrysler, Jeep, Peugeot, Opel, Citroën) et de grands réseaux de concessionnaires, regroupant plusieurs marques automobiles.

De manière générale, on s'attend à ce que les ventes de nouvelles voitures diminuent encore. C'est notamment dû à l'augmentation rapide du nombre de voitures partagées. **Les marques et concessionnaires automobiles vont devoir réagir et surtout se montrer innovants.** Ils pourraient par exemple développer un certain nombre de **nouveaux services** qui rendront l'utilisation de la voiture plus agréable.

En regroupant le nombre de marques de voitures dans un show-room, l'investissement sera également beaucoup plus lourd. C'est la raison pour laquelle de nombreux concessionnaires vont abandonner. Vous devez avoir plus de voitures dans le show-room. Ajoutez à cela quelques voitures d'essai de chaque marque. Lorsque vous vendez trois marques, vous arrivez rapidement à 60 voitures. Un capital dormant. Plus une concession a de voitures vendues et à entretenir, plus sa capacité d'investissement est importante. Même si l'entretien reste un point d'attention, quand on sait par exemple que Tesla traite 80 % des réparations à distance.

Les voitures sont donc des ordinateurs roulants. La **digitalisation a également fait son œuvre dans le secteur automobile**. À cet égard, il convient de se demander si le personnel existant pourra encore fournir le support technique nécessaire. Il se peut que vous puissiez **reconvertir une partie du personnel**. Vous devrez le faire, car de tels profils spécialisés seront difficiles à trouver et à payer.

Une pénurie de personnel que l'on observe également dans le monde de la comptabilité. Et c'est ainsi que nous avons fait notre transition de la voiture à l'expert-comptable. Il y a deux ans, nous avons d'ailleurs organisé un sondage auprès des experts-comptables afin de savoir quelle marque leur convenait le mieux. Pour la petite histoire, Range Rover était numéro 1.

Nous retrouvons également ces autres défis dans le secteur de la comptabilité : l'implémentation d'un nouveau logiciel, son coût, la demande en conseiller, la demande de nouveaux services de conseil.

De ce fait, la **consolidation dans le secteur** a aussi connu un essor considérable.

Nous constatons toutefois que le changement est beaucoup plus lent que ce que beaucoup laissent croire.

Tout comme les voitures diesel ou essence continueront à circuler sur nos routes pendant un certain temps encore, les bureaux d'expertise comptable traditionnels pourront également poursuivre leur route. Ce qui ne veut pas dire que vous devez rester assis à attendre.

Il ressort d'une enquête de l'UHasselt, réalisée pour le compte de Xerius, que **les entrepreneurs trouvent important que leur expert-comptable soit au fait du digital**. De nombreux bureaux sont actuellement en train d'optimiser leurs processus et systèmes. La plupart des bureaux indiquent qu'ils veulent évoluer vers une véritable agence conseil, au sein de laquelle le comptable ou l'expert-comptable prend place en tant que copilote à côté de l'entrepreneur.

Sur le terrain, nous constatons que tous les clients n'attendent pas un expert-comptable comme coéquipier. Du moins, pas encore. En soi, c'est encore une bonne nouvelle, car cela vous permet d'évoluer tranquillement dans ce rôle avec les clients qui le souhaitent. Souvent, ce rôle n'est réservé qu'au gérant ou à l'associé d'une agence.

Et c'est précisément là que le bât blesse, car ils sont responsables de tout, de la conduite d'entretiens avec les clients à la gestion du personnel en passant par l'aménagement (digital) complet de l'agence.

Tout l'art consiste aussi à faire évoluer une partie des collaborateurs vers le nouveau rôle de coach pour entrepreneurs. Souvent, cela signifie apprendre à lâcher prise. Si vous commencez dès aujourd'hui, vous aurez encore assez de temps pour faire la transition vers le bureau comptable de demain.

Tout comme le secteur automobile, le secteur de la comptabilité devra continuer à innover. Si la comptabilité n'est pas (plus) l'objectif, mais seulement le point de départ, il y a encore du pain sur la planche.

Danny De Pourcq

“Il est possible d'avoir plus de temps pour soi-même tout en réalisant plus de chiffre d'affaires.”



Grâce à sa formation très consultée « Devenez Conseiller Bénéfice », Femke Hogema, conférencière et formatrice néerlandaise de premier plan, inspire les experts-comptables sur la manière dont ils peuvent continuer à faire la différence.

Dans cette interview détaillée, elle explique notamment comment les experts-comptables peuvent gérer leur temps plus efficacement et dans quelle mesure les experts-comptables belges diffèrent de leurs collègues néerlandais.

[>> Lire l'interview <<](#)

Trois raisons de vérifier les cotisations sociales de vos clients

Report de paiement, exonération des cotisations sociales, diminution des revenus ou, dans certains cas, augmentation. La crise du coronavirus aura encore une influence sur les cotisations sociales de vos clients pendant un certain temps. Voici trois raisons pour lesquelles il vaut vraiment la peine de vérifier les cotisations sociales de vos indépendants.

- Ce n'est que si votre client est en règle de cotisations qu'il a **droit au remboursement des frais médicaux et/ou à l'allocation de maladie**. Demandez également compte du délai de paiement des cotisations pour 2020 pour lequel un report à 2021 a été demandé. Impossible de payer à temps ? Vérifiez si le revenu réel de votre client est inférieur au revenu sur lequel les avances sont calculées. Est-ce le cas ? Dans ce cas, vous pouvez demander une réduction. Vous pouvez le faire facilement [>> via Xerius Desk <<](#).
- À l'inverse, il est également intéressant de vérifier si le revenu de 2021 est supérieur à celui sur lequel les avances ont été calculées. C'est le cas ? Il est alors préférable d'adapter les cotisations de 2021 en conséquence. Vous éviterez ainsi à votre client de devoir payer un montant important dans deux ans lorsque nous calculerons les cotisations réelles à payer. En outre, **chaque paiement de cotisations sociales que votre client effectue encore cette année est déductible fiscalement à 100 % en tant que frais professionnels pour cette année.**
- Votre client a une épargne-pension par le biais d'une PCL1 ? Sachez alors que la prime payée n'est déductible que si les cotisations de 2021 ont été effectivement payées. Cela signifie donc aussi que la prime ne donne pas droit à la déduction si une **dispense** a été demandée en 2021 pour un ou plusieurs trimestres. **Dans ce cas, il n'y a pas de droit à la déduction de la PCL1.** Votre client peut alors toujours examiner la possibilité de renoncer à la dispense et de payer les cotisations dues.

La suppression du coefficient de correction du calcul de la pension est un fait

Le coefficient de correction pour le calcul de la pension appartient officiellement au passé. Ce coefficient reflétait initialement le rapport entre les cotisations et la pension entre les régimes des indépendants et des salariés.

Conséquence concrète de cette suppression ? À partir de 2021, chaque année de carrière rapporte **davantage de pension**. Le nouveau calcul de la pension s'applique aux pensions qui prennent cours au plus tôt le 1er janvier 2022. Pour toutes les années jusqu'en 2020 inclus, le calcul de la pension s'effectue selon l'ancien système.

Et il y a encore d'autres bonnes nouvelles concernant la pension d'indépendant. En effet, suite à un certain nombre d'adaptations au bien-être et à une nouvelle augmentation de la **pension minimale**, les **pensions des indépendants ont augmenté** à partir du 1er juillet 2021. Pour la pension minimale, il s'agit d'une augmentation de 2 %.

Mesures liées au coronavirus : les dernières nouveautés

La prime unique pour indépendants payée automatiquement

L'État octroie aux indépendants qui ont été durement touchés par la crise du coronavirus un incitant financier supplémentaire sous la forme d'une prime unique de 598,81 euros brut.

Condition principale pour pouvoir bénéficier de la prime : pendant la période du 1er octobre 2020 au 30 avril 2021 inclus, vous avez bénéficié pendant au moins 6 mois d'une allocation de droit passerelle simple ou double dans le cadre de la crise du coronavirus.

Nous avons informé les indépendants qui entrent en ligne de compte pour la prime dans le courant du mois de septembre. Le montant se trouvera sur le compte au plus tard le **30 septembre**.

Il est important de savoir que le fisc considère cette prime comme un **revenu de remplacement**. Votre client paiera donc 16,5 % d'impôts sur ce montant. L'année prochaine, il recevra une fiche fiscale à ce sujet.

À partir du 1er octobre, nouvelle réglementation relative aux aides coronavirus

Les deux principales modifications :

- **Le droit passerelle pour cause de baisse du chiffre d'affaires de 40 % est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.** En outre, une possibilité supplémentaire est ajoutée. En cas de baisse du chiffre d'affaires d'au moins 70 %, votre client peut prétendre à une double allocation.
- **Le double droit passerelle pour cause de fermeture obligatoire est supprimé.** Y a-t-il encore un secteur qui est contraint de fermer (à nouveau) ses portes ? Dans ce cas, les entreprises de ce secteur ont droit à une allocation unique de droit passerelle en cas de fermeture de plus de 15 jours. L'entreprise ferme ses portes moins de 15 jours ? Dans ce cas, vous avez droit à une demi-allocation.

Ce qui nouvelles n'a pas encore été publié officiellement au Ministère belge et est donc sous réserve. Dès que les nouvelles seront officielles, vous pourrez comme toujours introduire une demande

[>> via la page coronavirus <<](#).

Voici comment faciliter encore le travail administratif lors du prochain décompte des cotisations sociales

Près de 2.000 clients utilisent déjà la facturation électronique. Leurs décomptes sont ainsi envoyés au format UBL. Pratique. Vous pouvez lire cet UBL directement dans votre logiciel comptable, sans intervention manuelle. Cela permet de gagner beaucoup de temps. Et comme vous le savez, c'est de l'argent.

Vous souhaitez également profiter d'une administration plus aisée lors du prochain décompte des cotisations sociales ? Activez la facturation électronique avant le 18 octobre pour un maximum de clients.

Demandez à vos clients d'utiliser le programme que vous préférez. Vous éviterez ainsi de devoir acheter différents programmes.

[>> Dans cette vidéo <<](#), nous vous montrons comment activer la facturation électronique.

Quelques brèves nouvelles

Modification de la législation relative au remboursement des frais à partir du 1er janvier 2022 : ce que vous devez savoir

Pour l'instant, seuls les remboursements de frais fixes et leur montant doivent être mentionnés sur la fiche fiscale. Pour les remboursements de frais sur la base de pièces justificatives, il n'existait pas d'obligation de déclaration à proprement parler.

Cela va changer. À partir du 1er janvier 2022, **l'obligation de reporting s'appliquera également aux remboursements de frais sur la base de pièces justificatives**. Et ce, tant pour les indemnités qui constituent un remboursement de frais propres de l'employeur aux travailleurs que **pour les dirigeants d'entreprise**.

L'absence de mention des remboursements de frais peut être sanctionnée par une amende administrative sur la base de 50 à 1.250 euros. Mais contrairement à la non-mention de l'indemnité forfaitaire de défraiement, la non-mention des indemnités de frais variables n'entraîne pas automatiquement le rejet en tant que frais professionnels. La cotisation sur les commissions secrètes est également expressément exclue pour ce type de frais.

À l'heure actuelle, on ignore encore quel impact cette extension a sur les frais remboursés à un dirigeant d'entreprise via C/C. Espérons que le fisc éclaircira rapidement ces imprécisions.

Plus de temps pour les conseils ? Confiez l'activation TVA à Xerius

Demande, modification ou cessation de la TVA de vos clients ? Depuis peu, vous devez régler cela en ligne, via l'outil TVA externe. Malheureusement, ce n'est pas chose aisée. Vous avez en effet besoin d'une procuration de vos clients. Et l'outil est tout sauf simple.

La solution ? Laissez Xerius s'en charger pour vous. [>> Via Xerius Desk <<](#), vous réglez la demande, la modification ou la cessation en un clin d'œil. Et ce, sans procuration de votre client.

Nouveau : demander une licence Unisono via Xerius

Les clients qui diffusent de la musique dans l'espace d'attente ou à l'accueil de leur commerce ont besoin d'une licence Unisono. Cette licence réunit le Sabam et la rémunération équitable.

Xerius est le partenaire idéal pour régler cette licence pour vous.

[>> Trouvez toutes les explications Unisono ici. <<](#)

Moins de tracasseries administratives et traitement plus rapide grâce à la suppression des formulaires de demande dans Xerius Desk

En juillet, Xerius a mené un grand sondage auprès des experts-comptables, sur le traitement des demandes dans Xerius Desk. Il en est ressorti que pas moins de 20 % de vos collègues préfèrent travailler sans formulaire de demande.

Xerius a immédiatement suivi ces conseils. **Depuis le 16 septembre, vous pouvez donc introduire des demandes sans formulaire de demande signé.**

Votre demande est traitée de la même manière qu'auparavant. Xerius continuera ainsi à vous contacter lorsque nous aurons besoin de plus d'informations.

Avec la rémunération flexible, vos collaborateurs restent satisfaits, engagés et à bord

La lutte pour le talent fait rage. Il s'agit donc d'être créatif dans la manière d'attirer et de conserver des travailleurs.

De plus en plus d'entreprises optent dès lors pour la **rémunération flexible**. Il s'agit d'une solution **neutre sur le plan budgétaire** pour l'employeur, autrement dit votre coût salarial n'augmente pas. Vos collaborateurs peuvent toutefois composer eux-mêmes un package salarial qui correspond mieux à leurs besoins, qui peuvent d'ailleurs fortement différer en fonction de l'âge ou de la situation familiale. Une telle **liberté de choix** entraîne **davantage de satisfaction, d'engagement et de confiance**.

Vous déterminez les avantages salariaux extralégaux parmi lesquels vos collaborateurs peuvent choisir : solutions de mobilité, plus de jours de vacances, avantages sociaux ou en espèces, intervention dans l'Internet privé ou achats multimédias.

[>> Vous trouverez ici toutes les informations sur la rémunération flexible. <<](#)

L'outil Service aux dirigeants d'entreprise vous aide à fournir des conseils spécialisés en matière de rémunération aux dirigeants d'entreprise

L'un de vos gérants ou entrepreneurs souhaite s'octroyer un salaire de sa société ? Transmettez-lui en un clin d'œil quelques simulations salariales concrètes ou effectuez vous-même les modifications du salaire en toute simplicité.

Découvrez l'outil avancé mais accessible de SD Worx [>> le Service aux dirigeants d'entreprise <<](#).

Vous gagnez ainsi un temps précieux : un seul outil vous permet de simuler les salaires, d'affilier les dirigeants d'entreprise, de gérer et d'adapter les salaires, de générer des fiches de paie et des fiches fiscales.

Et pour les clients affiliés à Xerius, le nouveau revenu annuel net imposable peut être transmis immédiatement afin que les cotisations sociales soient automatiquement adaptées en conséquence.

Vous êtes désormais parfaitement informée.

Vous avez des questions, des suggestions ou des remarques sur les sujets abordés dans ce bulletin d'information ?

Faites-le-moi savoir.

Cordialement,
Votre account manager SD Worx / Votre account manager Xerius